

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille
Mme Brigitte Villeneuve
Mme Nathalie Bellavance
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Réal Leclerc
M. Serge Gagnon
M. Michel Morin
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré

M. Marc Campagna
M. Frédéric Asselin
M. Clermont Lévesque
M. André Fontaine
M. Sylvain Tousignant
M. Claire Messier
M. Stéphane Berthe
M. Jean-Guy Sénécal

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 14 MARS 2016 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance (102-03-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (103-03-2016);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-257 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la zone 8769-45 (Forum La Plaine) afin d'y autoriser certains usages commerciaux ;
 - 3.2 projet de règlement numéro 1000-031 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 1000 - autoriser les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières ;
 - 3.3 projet de règlement numéro 1001-259 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières en concordance avec le plan d'urbanisme ;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (104-03-2016).

Donné à Terrebonne, ce 11^e jour du mois de mars 2016.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 MARS 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le lundi 14 mars 2016 à 19 h 30 à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Michel Morin.

RÉSOLUTION NO : 102-03-2016
PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 103-03-2016
PROPOSÉ PAR : Paul Asselin
APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et l'adjoint au directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Guy Daoust, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-257 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la zone 8769-45 (Forum La Plaine) afin d’y autoriser certains usages commerciaux ;
- projet de règlement numéro 1000-031 modifiant le règlement sur le plan d’urbanisme 1000 - autoriser les activités d’extraction dans les aires d’affectations agricoles et agroforestières ;
- projet de règlement numéro 1001-259 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les activités d’extraction dans les aires d’affectations agricoles et agroforestières en concordance avec le plan d’urbanisme.

RÉSOLUTION NO : 104-03-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MARS 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 14 mars 2016, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Michel Morin.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 3, 10, 17, 24 février et 2 mars 2016.
- Les listes des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours des mois de décembre 2015, janvier 2016 et février 2016 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, du 1^{er} janvier au 31 janvier 2016 et du 1^{er} janvier au 29 février 2016 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes pour les mois de décembre 2015, janvier 2016 et février 2016 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Les listes des écritures d'amendement budgétaire pour les mois de décembre 2015, janvier 2016 et février 2016.
- La formule révisée au 29 février 2016 de divulgation des intérêts pécuniaires du conseiller André Fontaine.
- Le rapport d'activités du trésorier pour 2015 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

RÉSOLUTION NO : 105-03-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 106-03-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (105-03-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (106-03-2016);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 29 février 2016 (107-03-2016) ;

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Nomination – maire suppléant (108-03-2016);
- 4.2 Résolution décrétant le mois d'avril « Mois de la jonquille » (109-03-2016);
- 4.3 Résolution ratifiant la signature de l'entente intervenue entre la Ville et la corporation Générations, regroupant les services de Tel-jeunes et de LigneParents, afin de préciser les attentes mutuelles dans le but de faciliter l'accès aux ressources pour la clientèle adolescente et de faire connaître les services de ces organismes (110-03-2016);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 389-5 modifiant le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires numéro 389 et ses amendements – ajout de l'article 2.1.1 afin que le pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires le soit également lorsque l'objet d'une dépense est prévu dans un règlement d'emprunt et que les crédits y sont suffisants (111-03-2016);

- 4.5 Autorisation de signature – acte de vente du lot 2 913 282 du cadastre du Québec suite à son adjudication lors de la vente pour taxes du 4 décembre 2014 (112-03-2016);
- 4.6 Acceptation de l'offre de services pour l'acquisition de la licence GOCité requise dans le cadre des fonctions géomatiques de la direction des technologies de l'information (113-03-2016);
- 4.7 Avis de motion – règlement décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 309 et ses amendements (114-03-2016);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – entretien des jeux d'eau (115-03-2016);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux d'aménagement de la place centrale Alta Vista (116-03-2016);
- 6.3 Adoption de soumission – achat de véhicules utilitaires sport hybride Toyota Rav4 (117-03-2016);
- 6.4 Adoption de soumission – fourniture et livraison d'arbres pour les programmes « Mes racines à Terrebonne » et « Distribution aux citoyens » (118-03-2016) ;
- 6.5 Adoption de soumission – services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une station de pompage du pôle de la Croisée (119-03-2016) ;
- 6.6 Renouvellement du contrat – services d'électromécanicien (120-03-2016) ;

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (121-03-2016) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (122-03-2016) ;
- 7.3 Acceptation de la promesse d'achat par la société EMS Extrusion Ltée du lot 5 852 569 situé sur la rue Théodore-Viau et autorisation de signature de l'acte de vente (123-03-2016);
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-257 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la zone 8769-45 (Forum La Plaine) afin d'y autoriser certains usages commerciaux (124-03-2016);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1000-031 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 1000 afin d'autoriser les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières (125-03-2016);
- 7.6 Adoption du règlement numéro 1001-259 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières en concordance avec le plan d'urbanisme (126-03-2016);

- 7.7 Acceptation de la promesse d'achat aux fins d'acquisition par la Ville du lot 1 947 494 du cadastre du Québec par la Paroisse de Saint-Charles-Borromée et autorisation de signature de l'acte de vente (127-03-2016);
- 7.8 Autorisation de signature de la convention pour l'exécution et le remboursement de travaux à intervenir entre la Ville et le CPE La Pirouline inc. concernant les travaux relatifs au transfert des équipements et l'aménagement des trois (3) terrains de soccer du parc Charles-Bruneau au parc Valençay (128-03-2016);
- 7.9 Adoption du projet de règlement numéro 1001-262 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain ainsi que diverses dispositions particulières dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) (129-03-2016);
- 7.10 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-262 (130-03-2016);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (131-03-2016);
- 8.2 Adoption du premier plan d'action pour les adolescents de la Ville de Terrebonne (132-03-2016);
- 8.3 Autorisation de signature – entente de développement culturel 2016 du ministère de la Culture et des Communications du Québec (133-03-2016);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Création du poste cadre « coordonnateur, gestion de plateaux et d'équipements », changement du titre « coordonnateur, administration et logistique » par « coordonnateur, administration et service à la clientèle » à la Direction du loisir et adoption du nouvel organigramme du service (134-03-2016);
- 9.2 Nomination au poste d'assistant-greffier et avocat en matière d'urbanisme à la Direction du greffe et affaires juridiques (135-03-2016);
- 9.3 Création d'un poste de secrétaire juridique et adoption du nouvel organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques (136-03-2016);
- 9.4 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2016-02-BL – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 – modalités particulières pour une employée (137-03-2016);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (138-03-2016);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 11 avril 2016, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (139-03-2016)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 107-03-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 février 2016 et de la séance extraordinaire du 29 février 2016 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 108-03-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré soit nommée maire suppléant pour la période du 15 mars au 11 juillet 2016.

Lorsque le maire est absent, que Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

QUE le conseil municipal remercie Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche pour le travail accompli à titre de maire suppléant pour la période du 10 novembre 2015 au 14 mars 2016.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 109-03-2016

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne décrète le mois d'avril le Mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 110-03-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2016-252-REC du comité exécutif du 2 mars 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne ratifie la signature du protocole d'entente intervenu le 4 mars 2016 entre la Ville de Terrebonne et la corporation GENERATIONS, regroupant les services de Tel-Jeunes et de LigneParents, et ce, afin de démarrer un projet de partenariat d'une durée de trois (3) ans dont le but est de mieux faire connaître l'étendue des services de l'organisme auprès de la clientèle adolescente et des parents d'enfants âgés de 0 à 20 ans.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 111-03-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement modifiant le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires numéro 389 et ses amendements, et ce, afin d'ajouter l'article 2.1.1 à l'effet que le pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires le soit également lorsque l'objet d'une dépense est prévu dans un règlement d'emprunt et que les crédits y sont suffisants, soit adopté sous le numéro 389-5.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 112-03-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-221-REC du comité exécutif du 24 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente définitive du lot numéro 2 913 282 du cadastre du Québec à Monsieur Joseph Bernardelli suite à son adjudication lors de la vente pour taxes du 4 décembre 2014.

QUE le maire ou le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente du lot 2 913 282 du cadastre du Québec sans aucune garantie et au risque et péril de l'acquéreur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 113-03-2016

ATTENDU QUE le comité exécutif recommandait au conseil, le 17 février 2016 (résolution CE-2016-207-REC), la signature d'une entente intermunicipale via la firme Fujitsu pour l'acquisition de la licence GOcité pour les fonctions géomatiques de la direction des technologies de l'information, le tout pour un montant d'environ 125 000\$;

ATTENDU QUE la direction des technologies de l'information recommandait, lors de la séance du comité exécutif du 9 mars 2016, en lieu et place, d'accepter l'offre de services de la firme Fujitsu pour le même objet et aux mêmes conditions que les autres villes participantes à une entente intermunicipale à cet effet ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal, suivant la recommandation du comité exécutif du 9 mars 2016 (résolution CE-2016-308-REC) accepte l'offre de services de la firme Fujitsu, datée du 26 février 2016, pour l'acquisition de la licence GOcité, requise dans le cadre des fonctions géomatiques de la direction des technologies de l'information, le tout pour un montant d'environ 125 000\$ (t.t.c.).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0065 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon l'article 573.3, 2^o de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 8 mars 2016.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 114-03-2016

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 654) décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 309 et ses amendements.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 115-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des jeux d'eau pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9085) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 décembre 2015 à 11 h 05, à savoir :

Irriglobe inc.	179 677,18\$ t.t.c.
9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD enr.)	193 509,65\$ t.t.c.
NORDIKeau inc.	275 284,64\$ t.t.c.
Techniparc (division de 9032-2454 Québec inc.)	285 654,24\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Irriglobe inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 décembre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 304 880\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 janvier 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-234-REC du comité exécutif du 24 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **IRRIGLOBE INC.**, datée du 8 décembre 2015, pour l'entretien des jeux d'eau, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 156 275\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0078 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 116-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement de la place centrale Alta Vista (SA16-9006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 février 2016 à 11 h 10, à savoir :

2633-2312 Québec inc. (Arthier Construction)	906 003,34\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.	914 968,18\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	955 479,96\$ t.t.c.
G. Giuliani inc. <i>corrigé</i>	960 040,79\$ t.t.c.
NMP Golf Construction inc.	978 404,06\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc. <i>corrigé</i>	1 214 929,33\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 523 571,67\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 2633-2312 Québec inc. (Arthier Construction) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 février 2016 par M. Jean-François Veilleux, architecte paysagiste – associé, AAPQ-AAPC, de l'agence Reliefdesign ;

ATTENDU également le rapport daté du 23 février 2016 de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 890 461,83\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 2633-2312 Québec inc. (Arthier Construction) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 mars 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-292-REC du comité exécutif du 9 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **2633-2312 QUÉBEC INC. (Arthier Construction)**, datée du 16 février 2016, pour des travaux d'aménagement de la place centrale Alta Vista, le tout pour un montant de 788 000,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 530.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0090 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à ce que la société 2633-2312 Québec inc. fournisse, au plus tard au moment de la réunion de démarrage, la preuve qu'elle possède les accréditations exigées par la société Hydro-Québec pour réaliser des travaux à proximité d'une conduite souterraine.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 117-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de trois (3) véhicules utilitaires sport hybride Toyota Rav4 (SA16-9008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 février 2016 à 11 h 01, à savoir :

Toyota Drummondville	113 480,32\$ t.t.c.
Alix Toyota	115 843,06\$ t.t.c.
Auto Métivier inc.	116 041,46\$ t.t.c.
Automobiles Léveillé inc.	116 789,41\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Toyota Drummondville s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 février 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 103 477,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 mars 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-293-REC du comité exécutif du 9 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **TOYOTA DRUMMONDVILLE**, datée du 10 février 2016, pour l'achat de trois (3) véhicules utilitaires sport hybride Toyota Rav4, le tout pour un montant de 98 700\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0100 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 118-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et la livraison d'arbres pour les programmes « Mes racines à Terrebonne » et « Distribution aux citoyens » (SA16-9027) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 février 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 février 2016 à 11 h 08, à savoir :

	Lot 1	Lot 2
Pépinière Dominique Savio ltée	1 865,18\$ t.t.c.	118 094,33\$ t.t.c.
Pépinière Abbotsford inc.	2 462,76\$ t.t.c.	159 249,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pépinière Dominique Savio Ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 février 2016 de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 118 693,67\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 mars 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-296-REC du comité exécutif du 9 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE**, datée du 15 février 2016, pour la fourniture et la livraison d'arbres pour les programmes « Mes racines à Terrebonne » et « Distribution aux citoyens », pour les lots 1 et 2, le tout pour un montant de 104 335,30\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0092 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le transfert budgétaire numéro 2016-0093 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 109 540\$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-628 (achat d'arbres), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 119-03-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une station de pompage du pôle de la Croisée (SA16-3002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 février 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Les Services EXP inc.	5,02	281 631,26\$ t.t.c.
Axor Experts-conseils inc.	4,91	290 616,77\$ t.t.c.
Cima+ S.E.N.C.	4,53	309 547,19\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens	--	--
Synthèse Consultants inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Beaudoin Hurens et Synthèse Consultants inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 459 900\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 mars 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-297-REC du comité exécutif du 9 mars 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Services EXP inc.;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LES SERVICES EXP INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une station de pompage du pôle de la Croisée pour un montant de 244 950\$ (taxes en sus).

QU'un montant de 163 770\$ (taxes en sus) pour les études et les plans et devis soit financé selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt et qu'un montant de 81 180\$ (taxes en sus) pour la surveillance des travaux soit financé à même le règlement 648, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0097 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante (futur règlement numéro 648).

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 120-03-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 161-04-2015, adoptée le 13 avril 2015, acceptant la soumission de la société Groupe Réal-Jean (Hugo Poirier) pour les services d'électromécanicien pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 133 072,07\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9027) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9027 pour les services d'électromécanicien arrive à échéance le 14 avril 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 134 889,83\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,366%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 février 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-265-REC du comité exécutif du 2 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour les services d'électromécanicien avec la société Groupe Réal-Jean (Hugo Poirier), et ce, pour un (1) an, à compter du 15 avril 2016, le tout pour une somme de 117 321,01\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0087 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 121-03-2016

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2016;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 24 février 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

**1. D15-2441 / 1260, boulevard Lucille-Teasdale / 9221-6068
Québec inc. / lot 4 742 090**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de poursuivre le développement d'un projet résidentiel intégré :

- la réduction de la marge latérale gauche minimale à 8,31 mètres alors que l'article # 473 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 10 mètres;
- la réduction de la marge arrière minimale à 10,63 mètres alors que l'article # 473 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 15 mètres;
- la réduction de la largeur minimale des cases de stationnement à 2,50 mètres alors que l'article # 270 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 2,60 mètres;
- l'augmentation de la largeur maximale d'une entrée charretière à 16,6 mètres alors que l'article # 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 10 mètres.

**2. D15-2114 / 200, rue Marie-Josée / Thomas Tammier / lot
2 918 846**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'aménager un bachelor, la présence d'un accès en façade alors que l'article 380 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que « l'accès au bachelor ne doit pas être situé sur le mur de façade principale du bâtiment », et ce, à la condition suivante :

- qu'un garde-corps doublé d'un écran de paysagement soit ajouté en front de la descente d'escalier.

**3. D15-2440 / 325, rue des Orioles / Daniel Millones / lot
1 948 235**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un projet d'agrandissement résidentiel, la réduction de la marge arrière à 6,32 mètres alors que l'article # 473 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 7,50 mètres.

4. D15-2191 / 1969, chemin Saint-Charles / Richard Ouellette / lots 1 945 586 et 1 946 607

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un projet de subdivision du lot 1 945 586 :

- la réduction de la profondeur du lot projeté A à 27,37 mètres alors que l'article # 473 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une profondeur minimale de 30 mètres;
- la réduction de la profondeur du lot projeté B à 22,38 mètres alors que l'article # 473 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une profondeur minimale de 30 mètres, et ce, à la condition suivante :
 - que le demandeur obtienne un permis de démolition du bâtiment unifamilial occupant le terrain.

5. D16-0086 / 1961, chemin Gascon / 2632-3345 Québec inc. / lot 3 264 429

QUE le conseil municipal autorise, pour un projet d'enseigne sur socle, l'ajout d'une deuxième enseigne détachée sur un terrain de 2 182,6 mètres carrés alors que l'article 311 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit qu'une seule enseigne détachée ne soit permise pour les terrains d'une superficie inférieure à 10 000 mètres carrés, et ce, à la condition suivante :

- que la hauteur de l'enseigne détachée située sur le chemin Gascon soit contenue à 3,2 mètres maximum.

6. D15-2407 / 200, rue Jean-Rivet / Olivier Martel / lot 2 921 371

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée en remplacement d'une résidence existante, la réduction de la marge arrière à 4,55 mètres alors que la grille des usages et des normes 8659-38 et la charte des marges de classe B du règlement de zonage numéro 1001 prévoient une marge arrière minimale de 15 mètres.

7. D15-2328 / 211, rue des Migrateurs / Enseignes Barbo / lot 5 648 293

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de réaliser le projet d'affichage (Lallier Honda), l'affichage sur un troisième mur alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit, pour un bâtiment situé sur un terrain ayant front sur une seule rue, que le nombre maximal de murs affichables soit de deux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 122-03-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 et 2 :

1. **D16-0085 Projet d'affichage « Complexe Mori »
1961, chemin Gascon / lot 3 264 429
2632-3345 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage révisé pour le commerce « Complexe Mori » selon le plan réalisé par Enseignes ECF inc., le tout identifié « Annexe # D16-0085 », et ce, à la condition suivante :

- Que les éléments arrondis apposés au sommet des enseignes soient retirés.

2. **D15-2365 Projet de reconstruction d'une habitation
unifamiliale
200, rue Jean-Rivet / lot 2 921 371
Olivier Martel**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Mme Nathalie St-Martin et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # D15-2365 », et ce, à la condition suivante :

- Que le demandeur obtienne un permis de démolition de la résidence unifamiliale occupant le terrain.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 123-03-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2016-189-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente du lot numéro 5 852 569 du cadastre du Québec, situé sur la rue Théodore-Viau, d'une superficie de 21 090,8 m² (227 019,5 pi²), au prix de 3\$/pi², à la société EMS Extrusion Ltée. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 24340 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse d'achat dudit lot présentée par la société EMS Extrusion Ltée, datée du 4 février 2016.

QUE le maire ou le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété.

QUE le produit de la vente soit versé en réduction de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 585.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 124-03-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-257 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de manière à créer la nouvelle zone 8769-25 correspondant au lot 1 886 947 à même une partie de la zone 8769-45 (Forum La Plaine) afin d'y autoriser certains usages commerciaux (boulevard Laurier).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 125-03-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 1000 pour autoriser, selon certaines conditions, les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières, soit adopté sous le numéro 1000-031.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 126-03-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme numéro 1000 pour autoriser, selon certaines conditions, les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières, soit adopté sous le numéro 1001-259.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 127-03-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition du lot numéro 1 947 494 du cadastre du Québec appartenant à La Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée, d'une superficie de 1 265,2 m², pour un montant de 100 000\$ (taxes en sus) à être financé par le fonds des parcs et terrains de jeux, en plus d'un montant de 4 875\$ (taxes en sus) pour une étude de caractérisation environnementale phases 1 et 2. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0099 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la promesse de vente présentée par La Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée, datée du 10 février 2016, soit et est acceptée.

QUE les modalités d'acquisition soient conditionnelles au rapport de l'étude de caractérisation des sols phases 1 et 2.

QUE Me France Gravel, notaire, soit et est mandatée afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte d'acquisition.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 128-03-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 418-08-2015, adoptée le 17 août 2015, autorisant la signature de l'acte de cession en emphytéose du lot projeté numéro 5 684 803 du cadastre du Québec en faveur du CPE La Pirouline inc., et ce, conditionnellement à la signature de la convention pour l'exécution et le remboursement de la part du Centre de la petite enfance La Pirouline inc. envers la Ville de Terrebonne des travaux des trois (3) terrains de mini soccer situés au parc Charles-Bruneau vers le parc Valençay ;

ATTENDU QUE le CPE La Pirouline inc. et le ministère de la Famille ont exigé certaines modifications à la convention avant de procéder à la signature de la cession en emphytéose et de ladite convention, à savoir :

- retrait de l'article 8 de ladite convention :

« 8 *La demande de soumissions par appel d'offres devra contenir :*

- *une mention que les travaux sont exécutés dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Famille d'octobre 2011 et des sommes qui y sont disponibles;*
- *des dispositions prévoyant que la Ville de Terrebonne pourra rejeter toutes les soumissions ne se conformant pas au projet du ministère et aux sommes qui y sont allouées »;*

ATTENDU QU'à la demande du ministère de la Famille, la convention pour l'exécution et le remboursement de travaux du CPE La Pirouline inc. à la Ville de Terrebonne pour la relocalisation de trois (3) terrains de mini soccer situés au parc Charles-Bruneau pour les aménager au parc Valençay soit bipartite entre le Centre de la petite enfance La Pirouline inc. et la Ville de Terrebonne modifiant ainsi les articles 6, 10 et 11 pour y enlever les références au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE, suivant le respect du délai mentionné au point 17 de ladite convention, la Ville de Terrebonne libérera les terrains de mini soccer situés au parc Charles-Bruneau pour permettre la construction du Centre de la petite enfance La Pirouline inc. pour le déménagement et le réaménagement pour juillet 2016;

ATTENDU QU'une réévaluation des coûts a été réalisée le 9 février 2016 par la firme Beaudoin-Hurens pour le déménagement et le réaménagement des trois (3) terrains de mini soccer situés au parc Charles-Bruneau vers le parc Valençay réduisant les coûts estimés de 144 200\$ (estimation du 14 août 2014) à 93 100\$;

ATTENDU la recommandation CE-2016-299-REC du comité exécutif du 9 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise les modifications apportées aux articles 6, 8, 10 et 11 de la convention pour l'exécution et le remboursement de travaux du CPE La Pirouline inc. à la Ville de Terrebonne pour la relocalisation de trois (3) terrains de mini soccer situés au parc Charles-Bruneau pour les aménager au parc Valençay.

QUE la Ville de Terrebonne libérera les terrains de mini soccer situés au parc Charles-Bruneau pour permettre la construction du Centre de la petite enfance La Pirouline inc. pour le déménagement et le réaménagement prévus pour juillet 2016, tel que mentionné au point 17 de ladite convention.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention pour l'exécution et le remboursement des travaux selon le résumé de l'estimation préliminaire de la firme Beaudoin Hurens au montant de 93 100\$, daté du 9 février 2016, du CPE La Pirouline inc. à la Ville de Terrebonne pour la relocalisation de trois (3) terrains de mini soccer situés au parc Charles-Bruneau pour les aménager au parc Valençay selon les conditions convenues dans ladite convention.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à l'exécution des travaux et la Direction de l'administration et finances à procéder à la facturation des travaux au CPE La Pirouline inc., selon les clauses de la convention pour l'exécution et le remboursement de travaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 129-03-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1001-262 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain, ainsi que diverses dispositions particulières dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora).

QUE le conseil autorise le greffier à fixer la date et l'heure de la consultation relativement à ce projet de règlement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 130-03-2016

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1001-262) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain, ainsi que diverses dispositions particulières dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 131-03-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 mars 2016 au 13 mars 2017, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
ASSOCIATION DE BASKETBALL DU COIN DYNAMIQUE	B
CENTRE D'ARTS MARTIAUX DOJO K DE TERREBONNE	B
CLUB DE JUDO LACHENAIE	B
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ODYSSÉE LA PLAINE	B
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE LANAUDIÈRE	B
CLUB DE SOCCER LA PLAINE	B
CPE LES JOLIS MINOIS	F

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 132-03-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

Suivant la recommandation CE-2016-280-REC du comité exécutif du 9 mars 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier plan d'action pour les adolescents (2016) de la Ville de Terrebonne, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 133-03-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

Suivant la recommandation CE-2016-302-REC du comité exécutif du 9 mars 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, *l'Entente de développement culturel* 2016 du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet *Entente de développement culturel*, du ministère de la Culture et des Communications du Québec et ayant pour objet la mise en commun par les deux parties de ressources totalisant 100 000\$, représentant une contribution financière de 50 000\$ pour la Ville et de 50 000\$ de la part du ministère.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 134-03-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

Suivant la recommandation CE-2016-286-REC du comité exécutif du 9 mars 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste cadre de « coordonnateur, gestion de plateaux et d'équipements » à la Direction du loisir et vie communautaire et adopte le nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne renomme le titre de « coordonnateur, administration et logistique » par « coordonnateur, administration et service à la clientèle » à la Direction du loisir et vie communautaire.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 135-03-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2016-288-REC du comité exécutif du 9 mars 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme M. Pierre Archambault à titre d'assistant-greffier et avocat en matière d'urbanisme à la Direction du greffe et affaires juridiques, à compter du 11 avril 2016, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2016. Que le salaire de M. Archambault soit fixé à l'échelon 5 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 136-03-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-180-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste de « secrétaire juridique » à la Direction du greffe et affaires juridiques en raison de 3 jours/semaine pour ladite direction et de 2 jours/semaine pour la cour municipale et adopte le nouvel organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 137-03-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2016-02 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant les modalités particulières à l'égard d'une employée (PM), le tout suivant la recommandation CE-2016-290-REC du comité exécutif du 9 mars 2016.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 138-03-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2016-251-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Sécuriser la ruelle menant de la rue Sarrazin au centre commercial situé au 1375, Grande Allée;
- Interdiction de virage en « U » sur la montée Masson en direction sud, à l'intersection de Grande Allée ;
- Uniformiser les heures sur les panneaux d'interdiction de virage à droite au feu rouge sur la montée des Pionniers en indiquant de 8h à 22h ;
- Ajout des panneaux « cul-de-sac » sur le boulevard Pierre-Le Gardeur, avant l'intersection de la rue Louis-Truchon et sur la rue Louis-Truchon, à l'intersection du boulevard Pierre-Le Gardeur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 139-03-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire suppléant

Greffier
